



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 21 avril 2017

IRRIGATION

Le niveau de coupure est franchi sur le bassin du Clain dans le sous-bassin de la Clouère

Pour le bassin du Clain :

Le débit seuil de coupure de printemps est franchi à l'indicateur de Château-Larcher sur la rivière La Clouère.

Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe d'accompagnement destinés à l'irrigation agricole sont interdits.

Les prélèvements d'eaux souterraines destinés à l'irrigation agricole, rattachés aux indicateurs de « la Charpraie et du Petit Chez Dauffard », sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé, le 21 avril 2017, un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h00, **le samedi 22 avril 2017** et à partir de 8 h00, **le lundi 24 avril 2017** pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur du « Petit Chez Dauffard ».

Ces dispositions sont déjà en vigueur pour les prélèvements rattachés à l'indicateur de la Charpraie.

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09